

COSSAIS William
24 IMPASSE DES JONQUILLES -33700 MERIGNAC
Tél. : 06 20 71 00 25
Email : william_cossais@yahoo.fr

À l'attention de Madame Christine BOST (Présidente de Bordeaux Métropole)

Résident sur la commune de Mérignac
Mairie située au 60 Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac

Objet : Demande de déclassement d'une parcelle classée en Espace Boisé Classé (EBC)

Madame la Présidente,

Je suis propriétaire de la parcelle cadastrée **281 EV 163**, située au 24 Impasse des Jonquilles sur la commune de Mérignac, actuellement classée en Espace Boisé Classé (EBC) dans le cadre du PLU de la commune.

Par la présente, je souhaite solliciter le réexamen de ce classement en vue de son déclassement, pour les raisons suivantes :

1. Absence de caractère boisé avéré

La parcelle ne présente pas les caractéristiques d'un espace boisé au sens du Code de l'urbanisme. Elle est en effet un jardin avec présence d'arbres isolés (**Annexe 1**), sans structure forestière ni densité significative de boisement.

2. Incohérence avec le zonage et les orientations d'aménagement

Le classement en EBC de ma parcelle apparaît en contradiction avec le zonage du PLU (zone UM 17) et/ou les orientations d'aménagement sur le secteur qui envisagent une urbanisation à dominante de maisons individuelles récentes (**Annexe 2**).

3. Erreur manifeste d'appréciation

Au regard de la réalité du terrain et des caractéristiques précitées, le classement en EBC semble reposer dorénavant sur une appréciation erronée de la situation, en l'absence d'éléments objectifs justifiant une telle protection.

4. Atteinte disproportionnée au droit de propriété

Ce classement entraîne des restrictions très importantes à l'usage de la parcelle, sans justification suffisante, portant ainsi une atteinte disproportionnée à mes droits en tant que propriétaire.

5. Risque de chutes d'arbres

Le classement en EBC de la parcelle concernée apparaît aujourd'hui inadapté au regard de l'évolution des conditions climatiques, caractérisées par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (vents violents, tempêtes, épisodes de fortes pluies suivis de sécheresses).

Dans ce contexte, les arbres fragilisés présentent un risque accru de chute brutale, notamment à proximité des habitations avoisinantes.

Au regard de ces éléments, je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir engager une procédure de modification ou de révision du PLU afin de supprimer ce classement.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tout élément complémentaire et pour convenir d'un rendez-vous si nécessaire.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



ANNEXES

Annexe 1 : Arbres isolés dans mon jardin



ANNEXES

Annexe 2 : Incohérence du zonage

